RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
RÉPUBLIQUE DU MALI

CARTE AU 1 : 200 000

ḤÂSSI ṬOUÎL

NE-30-I

Km 5 0 5 10 km

NE-29-XII NKHAÎLÉ	NE-30-VII ZOUÎNA	NE-30-VIII
NE-29-VI NIOÛT	NE-30-I ḤÂSSI TOUÎL	NE-30-II RÂS EL MÂ
ND-29-XXIV SÉGÉ	ND-30-XIX NAMPALA	ND-30-XX SA

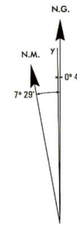

La déclinaison magnétique approximative correspond au centre de la feuille au 1er Janvier 1970
Elle diminue chaque année de 6 minutes sexagésimales environ

Couverture photographique aérienne verticale : 1956
Canevas astronomique : 1953, 1958.
Canevas planimétrique obtenu par Triangulation par Plongées à Formes Radiales (T.P.F.R.) Dakar : 1961
Canevas altimétrique obtenu par A.P.R. cons régulier : 1968.
Rattachement A.P.R. et précisément par le terrain : 1970, 71.
Restitution planimétrique au plan-varographe et courbes figurantes tracées sous stéréoscope. Paris : 1975.

L'équidistance des courbes de niveau est de 40 mètres.

Ellipsoïde de Clarke 1880. Quadrillage mycarméique.
Projection de Mercator Transverse Universelle (M.T.U.)
Fuseau N° 29 Méridien origine : 3° Ouest du Méridien International.
Facteur d'échelle au centre de la carte : K = 1.0005.

Les indications sur la nature du terrain et de la végétation, le degré d'enclaitement sont données sous réserves réservées.

Dressé et publié par l'Institut Géographique National - France en 1978.
Financement du Fonds d'Aide et de Coopération de la République Française.
© I.G.N. - Paris 1978

1ère édition : 1978
Reproduction interdite.

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL - FRANCE
136 bis, rue de Grenelle - 75700 Paris

1. Autoroute - 2. Route goudronnée
Route de praticabilité permanente : 1. Principale - 2. Secondaire
Piste de praticabilité aléatoire : 1. Principale - 2. Secondaire
Route en construction
Piste praticable par les véhicules tout-terrain
Piste pour piétons : 1. Importante - 2. Secondaire
Les routes et pistes de tracé incertain sont figurées en signe discontinu.
Chemin de fer. { Voie normale : 3 1 voie - 3 2 voies ; 1. En construction - 2. Voie étroite (moins de 1 mètre)
1. Gare, station - 2. Halte, arrêt - 3. Voie de garage - 4. Tunnel
1. Ligne de transport d'énergie électrique - 2. Ligne téléphonique
Points d'eau : position précise - position imprécise
Cuvette ou dépression fermée
1. Terrain occasionnellement humide. 2. Terrain occasionnellement en eau.
Eaux permanentes
Thalweg, lit d'oued
Couloir interdunaire
Végétation d'oued : arborée ou arbustive
Courbes bathymétriques extraites des Cartes du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

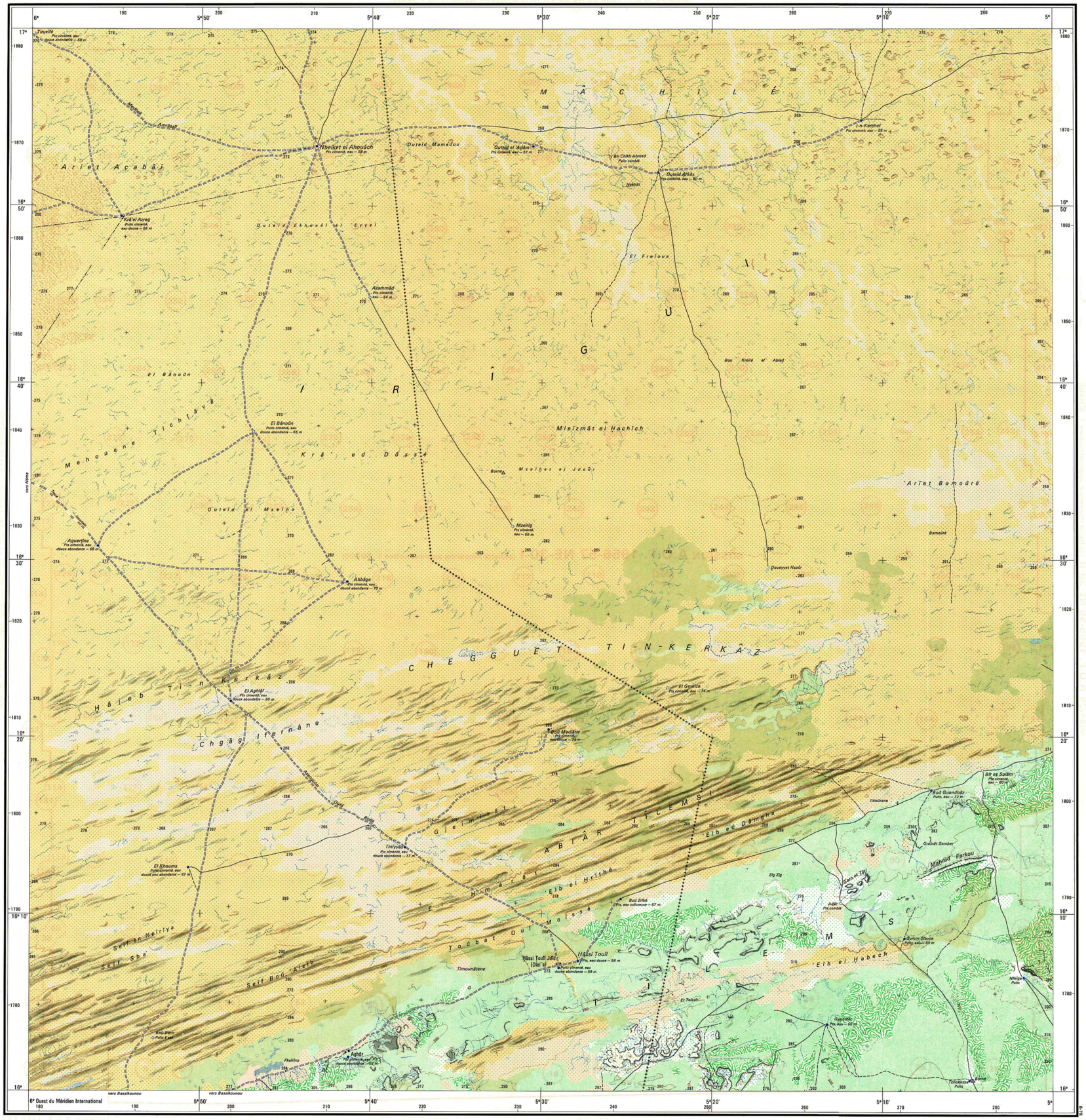

Ondulations sans dénivellation importante, sans imbrication ni faisceau, intervalle supérieur à 50 m
Ondulations sans dénivellation importante, avec imbrications et faisceaux. { intervalle compris entre 50 et 300 m ; intervalle supérieur à 300 m
Terrain rocheux à nu sans ensablement notable
Terrain non rocheux sans ensablement notable
Ensablement léger. { sur terrain rocheux ; sur terrain non rocheux
Ensablement plus important, mais sable plus ou moins fixé
Ensablement important, sable vif
Ligne de crête : rocheuse - non rocheuse
Escarpement, talus. { rocheux important, peu important ; non rocheux important, peu important
Sommets - Pitons. { rocheux ; non rocheux
1. Fêlure - 2. Affleurement - 3. Fissure - Diaclase
Cordon sableux à crête émoussée (dune fixée en général)
Dune à crête vive
Alâï : 1. A grandes mailles - 2. A petites mailles
Massif dunaire (ghourd). - Barkhane
Courbes de niveau : 1. Normale - 2. Intercalaire - 3. De cuvette
1. Zone urbanisée - 2. Construction en dur - 3. Campement (Gîte d'étape)
Cases - Campement de nomades - Bordj
Mine - Ruines
Marché - Hôpital - Dispensaire - Ecole
Missions chrétiennes : 1. Catholique - 2. Protestante
Eglise - Temple - Mosquée
Cimetières : 1. Chrétien - 2. Musulman
Aérodromes : 1. Piste en dur - 2. Autre piste
Bureaux de poste : 1. Avec télécommunications - 2. Sans télécommunication
Station de radiodiffusion
Gendarmerie - Poste de douane
Points : 1. Géodésique - 2. Astronomique
1. Repère de nivellement - 2. Borne de nivellement - 3. Point coté. R.N. B.N. 580
1. Wharf - 2. Jetée - 3. Phare - 4. Feu
Steppe arbustive ou buissonnante claire
Steppe arborée ou arbustive relativement dense
Brousse tigrée
1. Végétation dense - 2. Palmeraie
Arbres : Palmier - Baobab - Epineux - Cactus

Frontière internationale - Borne frontière et son numéro. NOUAKCHOTT 10
Limite de 1er ordre. NÉMA
Limite de 2ème ordre. BASSIKOUNOU
Limite de 3ème ordre. FASSALA NÉRÉ
Village administratif. Agoueïnît - Hâssi Touil Jdid
Village de culture, quartier. Djegrât

Les limites imprécises ou mal déterminées sur le terrain sont figurées en signe discontinu.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

1ère Région (Chef-lieu : Néma)
1 - Département de Oualâta
2 - Département de Néma
3 - Département de Bassikounou

RÉPUBLIQUE DU MALI

Région de Tombouctou
4 - Cercle de Goundam

TRACE DES FRONTIERES - L'Institut Géographique National ne fait que reporter sur le fond topographique des cartes, de la façon la plus vraisemblable, les délimitations entre Etats décrites dans les textes dont il a connaissance.
Le tracé des frontières internationales est donc indicatif et n'a pas de valeur juridique.